

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2023	051	15
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 14 septembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 14 septembre 2023	<u>Etaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, MME CHARREAU, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : MME MILLER par M. FROGER, M. GOUSSEFF par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 20	<u>Absents excusés</u> : M. MONROIG, M. BETTI et MME TISSOT
VOTANTS : 23	MME BALRADJE a été élue secrétaire de séance.

**VIDÉO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE  
ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

Monsieur Philippe LEHMANN, 1<sup>er</sup> Maire-adjoint chargé du développement urbain, du développement économique et numérique, rappelle à l'assemblée qu'en 2022, la commune a décidé d'installer un système de vidéo protection afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et lutter contre le sentiment d'insécurité. En 2023, 22 caméras ont été installées aux entrées/sorties de ville, grâce notamment au financement de la Région Ile-de-France (26 675 €) et du Département de l'Essonne (16 844 €). Afin de renforcer ce système 7 caméras supplémentaires situées en ville seront installées pour un coût total de 45 733,20 € HT.

Il précise que ce nouveau déploiement est financé à hauteur de 10 000 € par l'État dans le cadre du FIPD. La commune souhaite également solliciter la Région Ile de France dans le cadre du « Bouclier Sécurité » et le Département de l'Essonne, pour financer la poursuite du projet initial et équiper l'ensemble du territoire.

Monsieur Philippe LEHMANN ajoute que le plan de financement pour l'extension du système de vidéoprotection serait le suivant :

Montant total du projet HT :	45 733.20 €
Montant de la subvention de l'État (FIPD):	10 000.00 €
Montant de la subvention de la Région Île de France :	14 483.70 €
Montant de la subvention du Département de l'Essonne :	9 146.64 €
Autofinancement de la commune HT :	12 102.86 €

Il signale que les travaux d'installation des caméras supplémentaires devraient débutées enfin d'année 2023 et être finalisée en 2024.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la circulaire INTD0900057C du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection,

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 091-219102076-20230921-ACTE202305115-DE



VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection,

VU l'arrêté préfectoral n°2021-PREF-DCSIPC-BSIOP-1414 du 30 novembre 2021 portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur le domaine public de la commune d'Égly,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances et des affaires administratives le 13 septembre 2023,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Municipalité de renforcer le système de vidéo protection afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et de lutter contre le sentiment d'insécurité,

**Après en avoir délibéré à 21 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MME DELAVOIX et M. FRIMON-RICHARD),**

**APPROUVE** le projet d'installation de sept caméras de vidéoprotection supplémentaires.

**APPROUVE** le plan de financement et l'échéancier de réalisation comme susmentionnés.

**SOLLICITE** Madame la Présidente de la Région Ile-de-France l'attribution d'une subvention dans le cadre du « Bouclier sécurité ».

**SOLLICITE** Monsieur le Président de du Département de l'Essonne l'attribution d'une subvention.


**DIT** que les recettes et les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits au budget des exercices 2023 et 2024.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire d'EGLY**

  
MATHÉdouard

  
Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 27/9/23  
et de la publication le : 02/10/23  
Le Maire